

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2021, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 06 et prend fin à 19 h 12.

#### **Note            COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **Rés # 21-11-01            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant les points suivants :

- 2.5    Adoption du règlement N° 267, abrogeant le règlement numéro 251 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus.
- 7.2.3 Éclairage de la patinoire.

#### **Rés # 21-11-02            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 21-11-03            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2108614 à C2108662, L2100036 à L2100040 et P2100340 à P210390)	439 754,85
\$	
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	73 427,33 \$
- Frais de déplacement	1 005,02 \$

**TOTAL**

**514 237,20 \$**

**Rés # 21-11-04 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 6 novembre 2023**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin soit nommé maire suppléant pour les deux (2) prochaines années, soit du 15 novembre 2021 au 6 novembre 2023 inclusivement. Monsieur Poulin est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-11-05 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE EMPLOYÉ N° 17**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un congé sans solde d'une période de six (6) mois, soit du 5 novembre 2021 au 6 mai 2022, à l'employé N° 17. Celui-ci est disposé à travailler à temps partiel, soit huit (8) heures par semaine pour les dossiers de loisirs et 6,5 heures par semaine pour l'entretien de la piste de ski de fond pendant l'hiver 2021-2022, à raison de 3 fois par semaine.

**Rés # 21-11-06 OFFRE D'EMPLOI D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CONCIERGERIE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de publier une offre d'emploi en vue de procéder à l'embauche d'un « coordonnateur aux loisirs et conciergerie (par intérim) ». Le poste est à combler pour la période couvrant les mois de décembre 2021 à mai 2022 à temps complet (6 mois), avec possibilité de permanence. Le tout selon les conditions d'emploi du personnel pour les années 2019-2024.

**NOTE MISE À JOUR DU SITE « WEB » DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le maire mentionne aux élus que nous allons procéder à une mise à jour du site « web » de la Municipalité.

**Rés # 21-11-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 267, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 251, FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 267, modifiant le règlement N° 251, fixant de nouvelles normes sur le le traitement des élus.

**Rés # 21-11-08            PONT DE PORT-AU-PERSIL – CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE VERSUS LA « CPTAQ »**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec désire reconstruire le pont surplombant la rivière du Port-au-Persil (P-13824), lui appartenant ;

ATTENDU QUE cette structure a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU QUE les travaux toucheront les lots 5 729 357 et 5 728 308, situés en zone agricole ;

ATTENDU QU' il n'y aucun autre emplacement pour la reconstruction dudit pont, de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sont pas touchées et qu'il n'y aura un effet positif sur la préservation de l'agriculture, des ressources en eau et du sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE la petite partie touchée et/ou aliénée n'affectera en rien le territoire agricole de la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a donc lieu d'aliéner un lot ou un ensemble de lots (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots par vente, achat, échange ou don d'un terrain) et de l'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le tout conformément aux points 2.2. et 2.3 du « Formulaire de demande d'autorisation » produit à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la recommandation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'accepter la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, déposée par le ministère des Transports du Québec, en rapport avec le projet de reconstruction du pont traversant la rivière du Port-au-Persil (P-13824) dont la structure a atteint sa durée de vie utile. Les travaux toucheront les lots 5 729 357 et 5 728 308.

**Rés # 21-11-09            AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 266 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 787 100 \$, POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET D'ACCOTEMENTS AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LA RUE DE LA CHAPELLE ET DANS LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 266, décrétant un emprunt d'un montant de 1 787 100 \$, relativement à la réfection de la chaussée et d'accotements ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux dans la rue de la Chapelle et dans le chemin de Port-au-Persil.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 21-11-10      ADOPTION DE L'ESTIMÉ DES TRAVAUX DÉCRÉTÉS AU RÈGLEMENT N° 266**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimé des travaux décrétés par le règlement N° 266, relativement à la réfection de la chaussée et d'accotements ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux dans la rue de la Chapelle et dans le chemin de Port-au-Persil, soit 1 766 700 \$ (Annexe B).

**Rés # 21-11-11      DEMANDER UNE EXTENSION POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME « PAVL – DOSSIER S58 - N° SFP 154217559 »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec, responsable du programme PAVL, une extension de 45 jours pour terminer les travaux prévus au « Programme PAVL – Dossier S58 - N° SFP 154217559 ».

**Rés # 21-11-12      AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MTQ, RELATIVEMENT AU PROGRAMME « PAVL – DOSSIER S58 - N° SFP 154217559 »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire ou le maire suppléant et/ou la directrice générale ou son adjoint à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports du Québec, relativement au « Programme PAVL – Dossier S58 - N° SFP 154217559 ».

**Rés # 21-11-13      PROGRAMME PAVL POUR 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Sylvie Foster, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR  
CES MOTIFS, sur proposition dûment appuyée il est résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sylvie Foster, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Rés # 21-11-14            SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE DE NOTRE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE RAPIDE AVEC HYDRO-QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Johanne Dallaire, agente de développement, à signer l'acte de vente de notre borne de recharge électrique rapide avec Hydro-Québec.

**Rés # 21-11-15            SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2021 - 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 21-10-08), pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 30 novembre 2022;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Morneau Tremblay, construction – excavation
- Aurel Harvey & Fils inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service de le « tracteur sur roues avec fourches », soit *Morneau Tremblay et Excavation Pascal Lavoie*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Excavation Pascal Lavoie* qui a été retenue.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service de le « bulldozer D3 », soit *Jocelyn Harvey Entrepreneur et Aurel Harvey & Fils inc.*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Jocelyn Harvey Entrepreneur* qui a été retenue.

**Rés # 21-11-16      CAMP ARTHUR SAVARD – ENTRETIEN D'HIVER DE LA CÔTE DE LA JETÉE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec « Le Camp Arthur Savard », relativement à l'entretien hivernal de la « Côte de la Jetée » pendant l'hiver 2021-2022, comme suit :

La Municipalité s'engage à :

- effectuer le sablage de la Côte de la Jetée, au besoin, durant la saison hivernale 2021-2022 pour le bon déroulement des opérations du Camp Arthur Savard.

En contrepartie :

L'entreprise 9323-9911 Québec inc. (le Camp Arthur Savard) s'engage à :

- élargir, au besoin, avec sa niveleuse, le chemin à partir du bas de la Côte de la Jetée jusqu'à notre usine de chloration, soit sur une distance d'environ 2,4 kilomètres ;
- porter une attention particulière aux équipements de prise d'eau de la Municipalité en évitant d'abaisser le gravier existant sur la partie du chemin soit :
  - o 3 prises d'air, 2 repères de vannes, 2 boîtes de vannes ainsi que 2 couverts de regard, laquelle entreprise pourra être tenue responsable de tous bris pouvant survenir auxdits équipements.

Ces équipements ayant déjà été identifiés sur place à monsieur Shany Mercier représentant de l'entreprise ;

- fournir à la Municipalité de Saint-Siméon :
  - o une preuve d'immatriculation de la niveleuse qui effectuera les opérations de déneigement (élargissement) ;
  - o une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ en vigueur.

QUE la municipalité de Saint-Siméon peut mettre fin à l'entente moyennant un préavis de dix (10) jours à l'autre partie.

QUE, la présente résolution sert d'entente entre les parties.

**Rés # 21-11-17      PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 3 – FIMEAU – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU QUAI**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 8 novembre 2021, le paiement à l'entreprise *Fernand Harvey & Fils inc.* de 76 336,36 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 3 », du programme « FIMEAU » pour les travaux

d'infrastructure sur une partie de la rue du Quai.

**Rés # 21-11-18      ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT      l'importance pour la MRC de Charlevoix-Est de se doter d'une vision pour les cinq (5) prochaines années, vision à la fois cohérente et réaliste quant au développement de la région ;

CONSIDÉRANT      la résolution numéro 20-02-06 par laquelle le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a mandaté la direction générale à la réalisation de la planification stratégique de la MRC pour la période 2021-2026, incluant la mise sur pied d'un comité de travail, la démarche d'appel d'offres pour un consultant externe et la tenue de différents travaux menant à l'adoption de la planification stratégique en 2021;

CONSIDÉRANT      que le mandat réalisé par *Synergie développement et marketing* en collaboration avec *Option Aménagement* et *Groupe Performance Stratégique* et un comité de douze personnes comptant quatre représentants de la MRC et huit représentants du milieu issus des secteurs de l'agriculture, du commerce et de la santé, de la culture et du patrimoine, de l'éducation, de l'industrie, des sciences et de l'environnement, du plein air/aventure, des sports et des loisirs et du tourisme est à la satisfaction du conseil des maires de la MRC ;

EN  
CONSÉQUENCE,      sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la planification stratégique de développement territorial de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-11-19      CHAUFFAGE DU CCRMT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRABAM »**

ATTENDU QUE      nous avons reçu deux (2) prix pour procéder à la mise aux normes du système de chauffage du CCRMT, dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) », soit de la part de :

- A. Tremblay & Frères ltée
- Électricité Cap-à-l'Aigle inc.;

ATTENDU QUE      l'entreprise « A. Tremblay & Frères ltée » a déposé le plus bas prix ;

EN  
CONSÉQUENCE,      il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu d'octroyer le contrat de mise aux normes du système de chauffage du CCRMT à l'entreprise « A. Tremblay & Frères ltée » pour la somme de 13 995,00 \$ (plus taxes). La présente résolution servira de contrat entre les parties.

QUE      le maire ou son adjoint, ou la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit contrat.

**Rés # 21-11-20**      **ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRABAM »**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) prix pour procéder à la mise aux normes du système d'éclairage du garage municipal, dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) », soit de la part de :

- Asselin Électrique inc.
- Électricité Cap-à-l'Aigle inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise « Asselin électrique inc. » a déposé le plus bas prix ;

EN  
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu d'octroyer le contrat de mise aux normes du système d'éclairage du garage municipal à l'entreprise « Asselin électrique inc. » pour la somme de 7 854,00 \$ (plus taxes). La présente résolution servira de contrat entre les parties.

QUE le maire ou son adjoint, ou la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit contrat.

**Rés # 21-11-21**      **ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRABAM »**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) prix pour procéder à la mise aux normes du système d'éclairage de la patinoire, dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) », soit de la part de :

- Asselin Électrique inc.
- Électricité Cap-à-l'Aigle inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise « Asselin électrique inc. » a déposé le plus bas prix ;

EN  
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu d'octroyer le contrat de mise aux normes du système d'éclairage du garage municipal à l'entreprise « Asselin électrique inc. » pour la somme de 5 933 \$ (plus taxes). La présente résolution servira de contrat entre les parties.

QUE le maire ou son adjoint, ou la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit contrat.



## MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire fait mention aux membres du conseil qu'il organisera prochainement une rencontre avec les entreprises locales, afin de discuter des enjeux de notre municipalité.

### **Rés # 21-11-22      EMBAUCHE DE L'ENTREPRISE « DELCOM IMAGE INC. »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de l'entreprise « DELCOM Image inc. » aux fins de créer une nouvelle image pour notre municipalité (estimation S202039) au prix de 1 300 \$ (plus taxes) ainsi qu'un plan de communication (estimation S202038) au prix de 3 000 \$ (plus taxes). Le tout sera payé via la taxe d'hébergement.

### **Rés # 21-11-23      CORRECTION À LA RÉOLUTION N° 21-06-26 SUR LES NUISANCES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la résolution N° 21-06-26. Ainsi, plutôt que lire « Cour du Québec », nous devons dorénavant conclure qu'il s'agit bien de la « Cour Supérieure du Québec ».

### **Rés # 21-11-24      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer des demandes d'aides financières dans le cadre des programmes « Canada en Fête et Fête nationale du Québec », relativement à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2022.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

### **Rés # 21-11-25      ACTIVITÉ « PÊCHE BLANCHE 2022 »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'activité de « pêche blanche 2022 » sur le *lac Noir* soit tenue les 19 et 26 février 2022, ainsi que les 4 et 5 mars 2022.

### **Rés # 21-11-26      ACTIVITÉ DU CARNAVAL 2022**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'activité « Carnaval » soit tenue du 29 janvier au 26 février 2022.



- o Remerciements pour notre « Prix Inspiration ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 09 et prend fin à 20 h 13.

**Rés # 21-11-29      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 16.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale